

COMMUNE DE REYERSVILLER

COMPTE - RENDU

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction :
11

Conseillers
Présents : 09

Excusés: 02

Absent : /

Séance du 25 juin 2021

Sous la Présidence de : Mme WEY Joëlle

Mmes : BLIN Véronique, CLETON Annick, LETZELTER Géraldine,
MM : BICHLER Didier, FATH Christian, BOLITT David, D'ANNA Mickaël,
SIEBERING Jacky
M. FIEVET Raphaël, VAN DER MEERCH Luc

Point n°1 – Approbation du compte rendu du 08 avril 2021.

Madame le Maire rappelle les points délibérés à l'ordre du jour de la séance du 08 avril 2021.

Après acceptation, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la séance du 08 avril 2021, est adopté.

Point n°2 – Décision Budgétaire Modificative - Commune (209).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Vu le budget de la commune,

Pour effectuer le paiement des écritures internes d'amortissement du Budget de la Commune (209) suivantes :

Emission de mandant au 6811 : 405,00€,

Emission de titre au 2802 : 405,00€

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 :

022 – Dépenses Imprévues - 405,00€

Chapitre 042

6811 + 405,00

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 10

10226 – taxe d'Aménagement - 405,00€

Chapitre 040

2802 + 405,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 :

022 – Dépenses Imprévues - 405,00€

Chapitre 042

6811 + 405,00

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 10

10226 – taxe d'Aménagement - 405,00€

Chapitre 040

2802 + 405,00

Point n°3 – Décision Budgétaire Modificative – Service EAU (254).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49

Vu le budget de la commune,

Pour effectuer le paiement des écritures internes d'amortissement du Budget de la Commune – EAU (254) suivantes :

Emission de mandant au 6811 : 6.357,00€,

Emission de titre au 2812 : 14,00€

Emission de titre au 2813 : 977,00€

Emission de titre au 28156 : 46,00€

Emission de titre au 28158 : 5.320,00€

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 :

022 – Dépenses Imprévues - 2500,00€

Chapitre 11 :

61523 – Réseaux - 3.857,00€

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 040 :

2812 + 14,00

2813 + 977,00

28156 + 46,00

28158 + 5.320,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 :

022 – Dépenses Imprévues - 2500,00€

Chapitre 11 :

61523 – Réseaux - 3.857,00€

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 040 :

2812 + 14,00

2813 + 977,00

28156 + 46,00

28158 + 5.320,00

Point n°4 – Proposition vente de terrain : Commune / M. et Mme ZINS Thierry.

Après avoir débattu sur les conditions de vente et par manque d'informations, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

RECAPITULATIF DES POINTS TRAITES

Point n°1 – Approbation du compte rendu du 08 avril 2021.

Point n°2 – Décision Budgétaire Modificative - Commune (209).

Point n°3 – Décision Budgétaire Modificative – Service EAU (254).

Point n°4 – Proposition vente de terrain : Commune / M. et Mme ZINS Thierry.

Le Maire,

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Meyersviller, Moselle. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE MEYERSVILLER' and '(Moselle)'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

WEY Joëlle.

DIVERS

SDEA : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEA a adressé à la commune un rappel d'une facture d'un montant de 4.158€ relatif à la contribution des eaux pluviales qui n'avait pas été payée en 2018.

Eclairage public : un premier acompte de 3.568€ a été versé par la Sous-Préfecture dans le cadre de la demande de subvention « DETR ».

Les créneaux horaires des nuisances sonores ont été évoquées et pour rappel elles sont autorisées : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Journée Croix du 12/09/2021 : La mise à disposition de la Place des fêtes sera gratuite pour la Fabrique de l'Eglise.

EXTENSION URBAINE : Le panneau publicitaire du lotissement va être déplacé à endroit où il sera plus visible. Un article sera publié dans le Républicain Lorrain prochainement afin d'en faire la promotion.

Vitesse excessive : Les riverains se plaignent de la vitesse excessive dans le village. Mme le Maire a demandé des contrôles plus fréquents à la gendarmerie de Bitche.

Une demande d'agrandissement de marre a été demandée par un riverain. Mais au vu du manque d'information présenté dans sa correspondance, la commune n'a pu donner une suite favorable. Un courrier réponse lui a été adressé.

A compter du 1^{er} juillet, la salle socioculturelle sera remise en location. Un aménagement intérieur pour la mise à disposition de la vaisselle est en cours afin de faciliter le travail pour le personnel communal.